

L'ENQUÊTE

Une enquête a été réalisée auprès des établissements poursuivant deux objectifs :

- ...> Une évaluation de l'appropriation des avis par les professionnels des établissements par le biais d'une fiche « impacts » recensant les effets produits sur l'accompagnement proposé aux personnes accueillies.
- ...> Le recueil de questionnements d'ordre éthique qui émergent au sein des établissements permettant d'alimenter les futures sessions de travail du CORETH.



Foyer André Billoux : « relation de couple en institution et sexualité »

Jean-Yves PIERRE

Adjoint de direction

Un travail sur l'accompagnement à la vie affective et sexuelle était déjà en cours sur le FAS, il continue (groupes « émotion » qui favorisent l'expression affective, actuellement 52 personnes sur 70 y participent), et la revendication des personnes accompagnées de pouvoir vivre une vie conjugale plus permanente a été mieux entendue par les personnels suite à l'avis du CORETH qui légitime cette revendication.

Concrétisations de la démarche

Nous avons renforcé les groupes « émotion », initiés en 2011 suite à une formation de l'ensemble des personnels éducatifs ; depuis 2014, existe la possibilité au FAS d'une véritable vie conjugale au sein de 2 unités, par aménagement de chambres.

Enfin l'établissement a engagé en 2016 deux professionnels formés à la sexologie spécifique au handicap (Diplôme Universitaire de Formation à l'Education Sexuelle – Université Paul Sabatier sous la direction de Réjean TREMBLAY)

Quel(s) impact(s) pour les personnes accompagnées ?

Nous avons observé une évolution dans le comportement des personnes accompagnées, elles tendent à être plus « adultes » dans leurs choix amoureux, demandant moins souvent « l'autorisation » de l'encadrant d'engager une relation amoureuse.

Quelles difficultés avez-vous rencontrées ?

Il peut y avoir des obstacles, mais aussi des interrogations. Par exemple, nous avons pour projet en 2018 la mise en place d'une charte énonçant les grands principes d'une relation amoureuse pour les adultes hébergés :

- garantie de consentement mutuel
- pas de violence dans les relations de couple
- garantie de non-perturbation du collectif
- pas de transactions commerciales dans les rapports amoureux.

Prenons le cas du consentement mutuel, cette notion est très complexe, au vu de la vulnérabilité, de la difficulté de compréhension de certaines personnes ;

ceci peut poser des difficultés dans le recueil d'un consentement.

Autre point pouvant faire obstacle, la grande difficulté à mettre en œuvre une véritable éducation sexuelle adaptée, compréhensible et reproductible, tout en respectant l'intimité et l'intégrité des personnes accompagnées, en clair comment leur apprendre la « technique »

amoureuse sans pouvoir éthiquement les accompagner dans la mise en pratique – ce que certains demandent implicitement ? Enfin l'obstacle certainement majeur est selon

moi plutôt du côté des représentations des professionnels, qui ont encore des difficultés, malgré la réflexion institutionnelle, les formations, etc, à se dégager d'un regard personnel éclairé de ses propres valeurs sur le sujet (par exemple l'homosexualité, le multi-partenariat, etc), d'où l'importance d'un discours institutionnel clair et explicite (par exemple une charte sur laquelle chacun doit s'appuyer).



Se dégager d'un regard personnel

Centre Pierre Froment

« La place de l'entourage familial dans l'accompagnement des personnes majeures, protégées ou non, à une vie affective et sexuelle »

Sylvie DUPONT – référente Qualité

Cette question est remontée dans le cadre du CVS alors que le centre Pierre Froment n'est pas un lieu de vie. Il faut savoir que nous accueillons des enfants mineurs ainsi que des jeunes majeurs. Dès le départ notre ligne de conduite s'appuie sur le droit des personnes selon leur âge. Le professionnel porte la parole du jeune, et si toutes les conditions sont favorables en termes d'âge, de consentement, de contraception, on accompagne. Sur le papier, c'est possible mais pas toujours si simple... Comme les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles, les avis donnés par le CORETH sont des points d'appui sur la législation, le recueil du consentement par exemple. Tous ces supports permettent d'appréhender les situations sur des bases légales ou idéales, pour autant, chaque situation est singulière et il faut toujours apprécier, ajuster.

Quelles actions concrètes avez-vous mis en place et notamment auprès des familles ?

Outre les moments d'échanges comme une conférence réalisée en avril 2015 pour les familles avec une sexologue qui connaît bien le secteur du médico-social ou une conférence/débat dans un cadre de coopération CAI, organisée

par le centre Jean Lagarde, nous avons présenté un programme d'actions sexualité/vie affective aux parents lors de la première réunion de rentrée. Ces actions sont graduées en fonction des unités, de l'âge des jeunes et de leur maturité. Cet accompagnement ne se limite pas seulement à la vie affective ou à la sexualité il porte plus largement sur : l'estime de soi, le respect de l'autre, l'acceptation des différences, la responsabilité individuelle, le respect de la loi.... Tout cela s'inscrit aussi dans une démarche citoyenne.

Quels impacts pour les familles ?

Nous abordons cette thématique dès l'admission, les premiers temps d'accueil qui constituent un moment clé pour les personnes accompagnées et les familles. La place laissée aux parents conditionne fortement le premier lien de confiance. Dès la première année, les familles savent qu'un accompagnement à la vie affective et à la sexualité est réalisé tout au long du parcours de leur enfant dans l'établissement. Cet accompagnement est en lien avec la préparation au projet de vie adulte de leur enfant.

Quelles ont été les difficultés rencontrées auprès des familles ?

Ce que nous constatons le plus souvent c'est la difficulté pour les familles de voir grandir leur enfant et d'accepter les transformations liées à l'adolescence avec le handicap. A nous de préserver le lien de confiance établi avec eux, tout en portant le droit des jeunes au travers de leur parole. Certains jeunes sont vulnérables du fait de leur âge, le handicap, la problématique ou l'immaturité psycho-affective, ils peuvent avoir des pulsions difficiles à gérer se traduisant par des comportements non adaptés. Le fait d'accueillir des jeunes mineurs et majeurs et l'écart parfois, peut rendre compliqué la cohabitation.

Préserver le lien de confiance

Malgré les formations, les espaces de réflexion, les professionnels du groupe ressource sont toujours en interrogation au regard de leur posture professionnelle et de leur responsabilité. Nous nous devons d'être innovants, la population a évolué et notre accompagnement doit s'adapter.

